
Saison 2020-2021

Les stations de ski obtiennent le feu vert avec des mesures sanitaires bien définies

Terrebonne, le 16 octobre 2020 – L'Association des stations de ski du Québec et ses 75 stations ont reçu le feu vert pour compléter leurs préparatifs en vue de la saison de glisse 2020-2021. Les stations du Québec devront respecter en tout point les recommandations de la Santé publique, en fonction de la couleur de leur zone d'alerte, afin d'assurer en priorité la sécurité des amateurs de sports de glisse et du personnel des centres de ski.

Les mesures sanitaires qui s'appliqueront dans les stations de ski cet hiver ont été finalisées ces dernières heures avec la direction de la Santé publique en collaboration avec les autorités gouvernementales.

« Les autorités se sont penchées minutieusement sur les spécificités de l'industrie et les réalités opérationnelles propres aux stations de ski. Le travail d'analyse a été exceptionnel. Le succès de notre saison passe maintenant par l'adhésion à ces mesures par les stations, bien sûr, mais aussi par nos visiteurs. La conjugaison des efforts de toutes les parties prenantes nous permettra d'avoir une saison de glisse malgré la pandémie », insiste Yves Juneau, président-directeur général de l'Association des stations de ski du Québec.

Les ajustements opérationnels applicables aux travailleurs œuvrant dans l'industrie du ski feront l'objet d'une confirmation de la part de la CNESST à la suite des travaux présentement en cours concernant la protection des travailleurs en condition hivernale.

Soulignons que les mesures édictées pour le Québec s'inscrivent dans un mouvement mondial qui vise à permettre aux adeptes de sports de glisse de pratiquer leur activité préférée l'hiver prochain. Que ce soit ailleurs au Canada, aux États-Unis ou en Europe, les grands pays où l'on pratique les sports d'hiver ont tous autorisé l'ouverture des stations de ski sur leur territoire la saison prochaine.

« Nous outillons nos membres pour faire face à la situation afin d'assurer la santé et la sécurité de tous, tout en offrant une expérience agréable aux skieurs. D'ailleurs, une vaste campagne de sensibilisation est en préparation par l'Association afin d'encourager les clients et le personnel en station à observer les consignes sanitaires de la prochaine saison », précise M. Juneau.

Registre des visiteurs

Pour bien se préparer à profiter de la saison blanche et éviter les mauvaises surprises, les skieurs devront être à l'affût des informations diffusées par leur station de ski préférée. Parmi les diverses mesures mises en place, la Santé publique souhaite qu'un registre des visiteurs soit tenu quotidiennement. L'ASSQ a

d'ailleurs lancé un projet pour permettre aux stations de ski qui ne disposent pas d'un outil électronique d'être équipée adéquatement.

La collaboration et la flexibilité de la communauté de skieurs seront importantes afin que l'expérience sur les montagnes cet hiver soit agréable pour tous. Voici les quatre principales recommandations aux skieurs et planchistes :

- S'informer à l'avance des mesures et consignes sanitaires mises en place par la station
- Acheter les billets de ski à l'avance sur le site internet de la station ou sur boutique.maneige.ski
- Porter un couvre-visage en tout temps que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur
- Respecter le code de conduite en montagne

Consignes de base applicables à tous les niveaux d'alerte

- Distanciation de 2 mètres dans tous les lieux fréquentés par les skieurs et planchistes;
- Port du couvre-visage à l'intérieur;
- Port d'un cache-cou ou d'une cagoule couvrant le nez et la bouche à l'extérieur pour tous les visiteurs de 3 ans et plus;
- Lavage des mains fréquent;

CONSIGNES SANITAIRES pour skier en toute sécurité selon les zones d'alerte

Les consignes de base



	PALIER 1 - VIGILANCE	PALIER 2 - PRÉ-ALERTE	PALIER 3 - MODÉRÉ	PALIER 4 - ALERTE MAXIMALE
Déplacements inter-régions	Autorisé		Non-recommandé en provenance ou en direction d'une zone orange ou rouge. Les visiteurs doivent conserver les consignes de leur région d'origine.	Non-recommandé en provenance ou en direction d'une zone orange ou rouge. Les visiteurs sont invités à se limiter à la pratique de l'activité sur les lieux.
Chalet de ski et Cafétéria	L'accès au chalet sera limité en fonction de la superficie de celui-ci. Services de restauration ouverts selon les mesures du secteur. Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur (10 ans et +) ¹ Désinfection fréquente des lieux		Aucun service en opération. Utilisation du chalet comme refuge pour se réchauffer avec période d'utilisation restreinte. Accès aux installations sanitaires.	
Services (Boutique, Locations, Casiers)	Accès limité pour permettre la distanciation de 2 mètres. Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur. (10 ans et +) ² Les équipements sont désinfectés après chaque utilisation.		Fermés	
Remontées mécaniques	Utilisation de la remontée par les usagers d'un même ménage est privilégiée. Gardez une distance de 2m dans la file d'attente. Le port du couvre-visage est obligatoire. (3 ans et +) ³ Pas de limite de capacité d'accueil à l'exception des télécabines qui sont réduites à 50% de capacité.		1 remontée mécanique = 1 ménage 1 télécabine = 1 ménage ou 2 personnes seules Pour les personnes seules, la distance de 2m sera maintenue pour tous les types de remontées.	
École de ski	Le port du couvre-visage de type cache-cou pour tous les skieurs de 3 ans et + est obligatoire. Formation de petits groupes stables à privilégier		Fermée	
Associations sportives/ Clubs de compétition	Ref. Plan de Ski Québec Alpin et fédérations sportives		Aucune activité organisée n'est permise. Pratique libre seulement	

¹ Prévoir un second couvre-visage lorsque vous entrez dans le chalet

² <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

³ Il peut s'agir d'un cache-cou, cache-col, cagoule ou autres vêtements bien ajustés couvrant le nez et la bouche. Ce vêtement doit être constitué d'au moins 2 couches de tissu à mailles serrées et être suffisamment grand pour couvrir complètement la bouche et le nez.

« Rappelons que les 75 stations du Québec mettront en œuvre des mesures sanitaires dans un contexte exigeant et jamais vécu jusqu'ici. L'Association souhaite que les skieurs réitèrent leur appartenance aux stations québécoises en continuant de les visiter en toute sécurité », conclut Yves Juneau.

À propos de l'Association des stations de ski du Québec et de l'industrie

Fondée en 1979, l'ASSQ est un organisme sans but lucratif regroupant l'ensemble des stations de ski au Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts des stations, de favoriser le développement de la relève et de supporter l'industrie afin d'offrir aux skieurs et planchistes des expériences mémorables en montagne. Le ski alpin et la planche à neige sont pratiqués par environ 1,4 million de Québécois.

— 30 —

Source :

Camille Chapdelaine
Coordonnatrice communications numériques
Association des stations de ski du Québec (ASSQ)
media@assq.qc.ca
450 765-2020
www.maneige.ski